

Subvention d'équipement au Besançon Racing Club - Section «Football»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière d'un montant de 8 300 F au Besançon Racing Club section «Football» afin de permettre à ce club d'acquérir du matériel spécifique pour l'entraînement de ses différentes équipes.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 914.130.00506 code service 20300 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.